

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DU CONSEIL
-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N° 320/PC-SGG

ANNEE 1965

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Pour compter du 16 Septembre 1965, Mr Théophile PAOLETTI, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux Ministre de la Justice et de la Législation, et du Ministre de la Santé Publique, pendant l'absence de MM. Alexandre ADANDE et Daniel BIO.

Article 2 - Mr Moïbi LASSISSI, Ministre des Travaux Publics, des Transports, des Postes et Télécommunications, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'absence de Mr Gabriel LOZES, à compter du 16 Septembre.

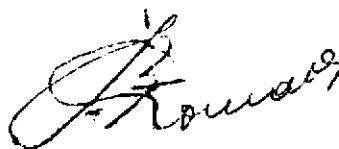
Article 3 - Pour compter du 18 Septembre 1965, Mr Roger ADJOVI, Ministre de l'Education Nationale et de la Culture, assurera l'intérim du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, et du Ministre du Développement Rural et de la Coopération, pendant l'absence de MM. François APLOGAN et Adrien DEGBEY.

Article 4 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à Cotonou, le 18 Septembre 1965

Ampliations :

PR 4
PC 6
MFP-MJL-MSP 6
MTP-MAE 4
MENC-MF-MDRG 6
SGG 4
JORD 1



J. AHONADEGBE-TOMETIN